



Monsieur Romain SCHNEIDER
Ministre de la Sécurité sociale

L-2936 LUXEMBOURG

N/réf. : 274/2021 – SH/II

Luxembourg, le 6 décembre 2021

Concerne : Projet de règlement grand-ducal portant fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen devant servir de base de calcul pour les indemnités pour dommages de guerre corporels

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 18 novembre 2021, vous avez bien voulu soumettre à l'avis de la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL) le projet de règlement grand-ducal portant fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base de calcul pour les indemnités pour dommages de guerre corporels, aux rémunérations payées depuis le 1^{er} octobre 1944.

Ce projet adapte les coefficients, pour l'année 2022, à l'évolution de l'indice et des salaires. Notre Chambre a l'honneur de vous annoncer qu'elle approuve le projet de règlement grand-ducal qui n'appelle pas de commentaire particulier de sa part.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous nous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,



Sylvain HOFFMANN
Directeur



Nora BACK
Présidente